



Assemblée générale

Distr. générale
10 avril 2000
Français
Original: anglais

Cinquante quatrième session

Point 151 a) de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies :
financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Additif

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général (A/54/711 et A/54/733) dans lesquels celui-ci rend compte de l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 et présente le projet de budget de la Base pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont communiqué certains renseignements complémentaires.

2. Le Comité rappelle que la Base de soutien logistique est opérationnelle depuis la fin de 1994 : elle veille à l'entretien des deux lots d'équipement de départ qui doivent être prêts à tout moment à être envoyés sur le terrain, offre des services concernant la gestion du matériel, y compris la remise en état, l'entretien et le stockage de matériel en état de marche provenant de missions liquidées, et fournit un soutien en matière de communication par le réseau mondial de satellites à l'Organisation des Nations Unies, aux opérations et aux missions de maintien de la paix dans le monde entier et à plusieurs institutions spécialisées.

Exécution du budget pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

3. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a, par sa résolution 52/1B du 26 juin 1998, approuvé les prévisions de dépenses de la Base pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 soit 7 141 800 dollars, dont 829 900 dollars devant permettre d'achever de constituer deux lots d'équipement de départ. Le solde inutilisé de la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, soit 2 025 800 dollars, a été déduit des crédits à ouvrir et le montant restant à financer – 5 116 000 dollars – a été réparti entre les opérations de maintien de la paix en cours de la période considérée, au prorata des crédits ouverts à l'intention de chacune, afin d'assurer le financement de la Base. Ces montants figurent dans les rapports sur l'exécution des budgets de chaque mission et au tableau I du rapport portant sur l'exécution du budget de la Base (A/54/711).

4. Comme l'indiquait le paragraphe 12 du rapport sur l'exécution du budget, les dépenses pour la période

allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 se sont élevées à 6 690 000 dollars, dont un montant de 1 282 500 dollars correspondant à des engagements non réglés. Le solde inutilisé en résultant, soit 451 800 dollars, s'explique principalement par les taux de vacance de postes pour le personnel civil international et la réduction des dépenses au titre des rubriques Transports et Autres programmes annulée par un dépassement au titre du matériel divers. Le Comité a été informé que les engagements non réglés avaient été réduits à 184 881 dollars au 31 décembre 1999.

5. À la rubrique Personnel civil, une économie de 137 000 dollars est constatée sur un montant réparti de 3 967 200 dollars. Dix-neuf postes internationaux en moyenne ont été pourvus sur 20 postes autorisés au cours de la période considérée (soit un taux de vacance de postes moyen de 7 %). Une économie de 300 100 dollars est également constatée au titre des dépenses opérationnelles sur un montant réparti de 3 124 600 dollars. L'économie la plus importante a été réalisée à la rubrique Transports (286 700 dollars) et s'explique par le coût unitaire moins élevé que prévu pour la constitution des lots d'équipement de départ. D'autres économies ont tenu à une baisse des dépenses au titre des rubriques Locaux/hébergement (33 800 dollars), Transmissions (27 200 dollars), Fournitures et services (40 100 dollars) et Fret (2 000 dollars). Ces économies ont été annulées en partie par un dépassement au titre

du matériel divers (89 700 dollars), du mobilier de bureau, du matériel de manutention et des pièces de rechange supplémentaires pour l'entretien sur place des groupes électrogènes.

6. Les paragraphes 4 à 11 du rapport sur l'exécution du budget donnent une vue générale de la manière dont le budget a été exécuté au cours de la période considérée. Le paragraphe 11 indique que la Base a reçu du matériel susceptible d'être réutilisé ayant une valeur d'inventaire de 26,7 millions de dollars de trois missions liquidées (Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental, Force de déploiement préventif des Nations Unies et Mission d'observation des Nations Unies en Angola) et du matériel d'une valeur de 6,6 millions de dollars d'autres missions de maintien de la paix et qu'elle a expédié du matériel estimé à 23,7 millions de dollars. La Base a par ailleurs réalisé le transbordement de lots de matériel estimés à 3,5 millions de dollars pour les opérations de maintien de la paix et 1 million de dollars pour les institutions spécialisées et autres organismes ne relevant pas du Secrétariat (voir également annexe I au présent rapport).

7. Le Comité s'est efforcé d'obtenir des informations supplémentaires concernant les recettes diverses s'élevant à 1 166 000 dollars mentionnées au paragraphe 12 du rapport sur l'exécution du budget et a recueilli les renseignements suivants :

Recettes diverses

(En dollars des États-Unis)

<i>Source de revenus</i>	<i>Montant</i>
Vente de matériel excédentaire	1 000 499
Remboursement des dépenses encourues les années précédentes	21 627
Remboursement de billets d'avion	1 464
Recettes provenant de services rendus aux missions/institutions	7 079
Recettes provenant de l'utilisation des moyens de formation	7 803
Expédition de matériel aux institutions pour répondre aux demandes	126 035
Règlements pour les envois endommagés et paiements pour modification des plans de voyage	1 328
Revenus provenant des investissements	651
Total	1 166 485

8. Le Comité a également demandé des informations sur le soutien fourni, le cas échéant, aux institutions spécialisées ou fonds et programmes tels que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. À cet égard, le Comité note que pour la période considérée, la valeur du matériel expédié a été estimée à 983 743 dollars et celle du matériel reçu à 54 dollars (voir annexe I, tableaux C et D).

9. Le Comité note également que, grâce à son réseau mondial, le système de relais des communications par satellite fournit des services au Siège de l'Organisation des Nations Unies, aux offices de Genève et Nairobi et à 21 bureaux extérieurs ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et au Programme alimentaire mondial (PAM) à Rome. Les informations fournies au Comité figurent à l'annexe II du présent rapport.

10. Il est en outre noté au paragraphe 8 que la Base a passé plusieurs marchés pour satisfaire les besoins urgents d'un certain nombre de missions. Les informations fournies à la Commission sur les achats effectués pour le compte d'autres entités, qui se sont élevés à 262 339 dollars pour la période considérée, figurent à l'annexe III. **Le Comité se félicite de cette tendance qui devrait permettre de mieux tirer parti des capacités potentielles de la Base. Il demande que la charge de travail connexe fasse l'objet d'un suivi et que le montant des services fournis soit remboursé comme il se doit. Il recommande en outre que l'on se penche, avec les missions se trouvant dans la région, sur la possibilité d'utiliser la Base comme centre d'achat régional (voir également A/54/841, par. 32).**

11. Ainsi que l'indique le paragraphe 6 ci-dessus, la Base a reçu au cours de la période considérée un matériel susceptible d'être réutilisé de trois missions liquidées, et comme le note le Secrétaire général au paragraphe 10 de son rapport, un montant total de 3 340 247 dollars a été prélevé sur les budgets de ces missions pour financer la réparation, la remise en état et l'entretien du matériel, soit 30 % de la valeur totale après amortissement dudit matériel, conformément à la politique de financement approuvée par l'Assemblée générale au paragraphe 9 de sa résolution 52/1 B. Le Comité note que les dépenses totales de la Base pour la période considérée, soit 6 690 000 dollars, ne comprennent pas ces coûts connexes imputés aux budgets des missions de maintien de la paix liquidées. Par ail-

leurs, comme on l'a déjà noté, la Base commence à s'acquitter d'autres fonctions pour l'Organisation des Nations Unies, ses fonds et programmes et les institutions spécialisées dans le domaine de la formation, des achats, du transbordement de matériel pour le compte d'autres clients, et de plus en plus, à fournir des services d'appui en matière de communication. **Le Comité estime toutefois que quelle que soit la source de financement, il importe de renforcer la transparence concernant les dépenses totales de fonctionnement de la Base.**

12. Après avoir demandé des éclaircissements, le Comité a été informé que conformément aux pratiques budgétaires et à la politique de financement approuvée, le coût de l'expédition et de la remise en état du matériel est imputé aux budgets des missions individuelles de maintien de la paix. Par conséquent, le coût des travaux effectués à la Base n'est pas imputé sur le budget de la Base mais sur celui de la mission concernée, et les dépenses connexes encourues par la Base sont remboursées par le biais de bordereaux interservices entre le Siège et la Base. **Le Comité recommande que l'efficacité de cette procédure soit examinée et que le coût intégral de ces activités soit révélé lors de la prochaine présentation budgétaire.**

13. **Le Comité recommande que soit adoptée la proposition du Secrétaire général (A/54/711, par. 14) d'affecter le montant non utilisé (451 800 dollars), le produit des intérêts (114 000 dollars) et le montant des recettes diverses (1 166 000 dollars) au financement des dépenses de la Base pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.**

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001

14. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 53/236 du 8 juin 1999 les prévisions de dépenses pour la Base, soit un montant de 7 456 500 dollars des États-Unis pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. L'Assemblée générale a également décidé de déduire le solde inutilisé de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, soit 1 373 600 dollars du montant des ressources nécessaires pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 et de répartir le montant restant à financer pour répondre aux besoins de la Base pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, soit 6 082 900 dollars entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en cours.

15. Il est proposé de consacrer un montant brut de 9 317 400 dollars (soit un montant net de 8 481 300 dollars) au fonctionnement de la Base pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, soit une augmentation de 1 860 900 dollars (montant total brut) ou 25 % par rapport au montant mis en recouvrement pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 14.

16. Le Comité consultatif note que les dépenses de personnel civil sont portées de 4 220 100 dollars dans le budget de l'exercice en cours (1999-2000) à 4 471 700 dollars dans le projet de budget (2000-2001). Les prévisions tiennent également compte de l'indice d'ajustement minoré applicable à la Base de Brindisi fixé par la Commission de la fonction publique internationale et d'une augmentation de 28,8 % des traitements des agents locaux appliqué sur la base du nouveau barème des traitements qui est entré en vigueur le 1er mars 1999. Un montant a également été prévu pour les contributions du personnel et un taux de vacance de poste de 5 % a été appliqué pour le calcul des traitements et des dépenses communes de personnel concernant les fonctionnaires internationaux.

17. Comme il est indiqué à la section VI du rapport du Secrétaire général (A/54/733), l'effectif proposé pour la Base de soutien logistique serait de 106 personnes, dont 23 postes pour le personnel international (10 postes d'administrateur et 13 postes d'agent du Service mobile) et 83 agents recrutés localement. Le Comité note que le Secrétaire général demande trois agents du Service mobile supplémentaires dans le domaine des transmissions et du traitement électronique de l'information, comme indiqué au paragraphe 13 du rapport. Ces modifications porteraient l'effectif qui était de 103 pendant l'exercice en cours à un total de 106 pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. **Le Comité recommande d'approuver cette proposition.**

18. Aucune ressource n'est prévue pour les postes de personnel temporaire. À cet égard, le Comité rappelle que dans son précédent rapport (A/53/895/Add.8, par. 21), il a recommandé qu'on envisage, au cas où l'on serait contraint de faire appel à du personnel temporaire pour faire face à des pointes d'activité, d'en faire supporter le coût à la mission concernée, en faisant apparaître les dépenses correspondantes dans le rapport sur l'exécution du budget jusqu'à ce que la Base soit en mesure d'évaluer ses éventuels besoins supplémentaires à la lumière des faits qu'elle aura ob-

servés. Toutefois, le Comité a pris note des renseignements figurant dans le rapport du Secrétaire général, en réponse à sa recommandation (A/53/895/Add.8, par. 18) visant à ce que le document budgétaire indique clairement le montant dont la Base a besoin pour s'acquitter de ses fonctions, et selon lesquels l'on ré-examine actuellement le concept des opérations de la Base en vue d'étendre le champ de ses activités (voir A/54/733, annexe III).

19. Le Comité s'est enquis de l'utilisation potentielle de la Base et il a reçu la réponse suivante :

« Le Département des opérations de maintien de la paix prévoit de réexaminer le concept des opérations de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi au cours de l'exercice 2000-2001, compte tenu de l'expérience que la Base a acquise au cours de sa première année de fonctionnement, notamment en ce qui concerne le soutien logistique fourni pour le lancement de plusieurs nouvelles missions complexes de grande ampleur dans des délais extrêmement brefs pendant ladite période. Le rôle et les fonctions de la Base seront réexaminés en vue d'étendre le champ de ses activités en tant que base de soutien logistique avancée et d'entreposage de matériel destiné aux opérations de maintien de la paix. »

Ce réexamen portera également sur le concept, la composition et le financement de la constitution de lots d'équipements de départ qui ont été extrêmement utilisés lors du lancement de missions et qui sont par conséquent presque épuisés. »

20. Le Comité se félicite qu'il soit procédé à ce réexamen. On lui a fait savoir que le projet de budget tiendrait compte des modifications proposées et indiquerait les ressources dont la Base a besoin en précisant les programmes concernés conformément à la requête qu'il avait formulée dans son précédent rapport (A/53/895/Add.8).

21. Comme il est indiqué à l'annexe I.A et C du rapport, les prévisions de dépenses au titre du fonctionnement de la Base s'élèvent à 3 966 600 dollars, soit une augmentation de 770 200 dollars par rapport au budget de l'exercice en cours. Cette augmentation est imputable à des dépenses supplémentaires pour les locaux et l'hébergement, de l'ordre de 195 000 dollars par rapport au budget de l'exercice en cours, en raison de l'installation de systèmes de prévention des incendies dans tous les locaux de la Base. Une augmentation des dépenses opérationnelles de 494 700 dollars pour la

rubrique Matériel divers est nécessaire afin de remplacer et de moderniser le matériel de traitement des données, les serveurs et les logiciels devenus obsolètes au cours de cette période et de 336 500 dollars pour la rubrique Transmissions imputable à l'achat de matériel afin de moderniser l'infrastructure du réseau de la Base qui a été jugé indispensable pour préserver son rôle stratégique en tant que centre de communication entre les missions. Ces augmentations sont en fait compensées par la diminution des dépenses au titre des opérations de transport (227 800 dollars) en raison de la diminution du nombre de véhicules de réserve ainsi que des fournitures et des services (28 200 dollars).

22. Dans sa résolution 53/236, l'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à prendre des mesures supplémentaires afin que la Base soit davantage utilisée par les institutions spécialisées et les programmes du système des Nations Unies, compte tenu des observations formulées par le Comité aux paragraphes 12 et 34 de son rapport (A/53/895/Add.8). Le Comité note d'après les renseignements indiqués au paragraphe 10 du rapport du Secrétaire général que le Programme alimentaire mondial a signé un certificat d'acceptation aux termes duquel il est convenu d'occuper provisoirement deux bâtiments et d'utiliser en partie un troisième en attendant la révision de l'accord d'application conclu entre l'ONU et le Ministère italien de la défense pour que le PAM devienne partie à l'accord et le transfère officiellement desdites installations à cet organisme. La rénovation de l'un de ces bâtiments doit commencer en juin 2000.

23. Le Comité a aussi demandé des précisions au sujet des bureaux et des entrepôts mis à la disposition de la Base par le gouvernement hôte, des terrains devant être encore mis à sa disposition et de l'utilisation actuelle des installations. Le Comité a appris que la Base devait disposer, en application du mémorandum d'accord, d'une superficie totale de 346 145 m² qui lui seraient transférés en deux étapes. La Base doit disposer d'une superficie totale de 194 670 m², une superficie de 52 570 m² devant lui être remis au cours de la phase I et de 98 905 m² au cours de la phase II. Sur une superficie totale de 151 457 mètres carrés restant à transférer à la Base, 16 052 m² étaient occupés par des bâtiments. La superficie dont dispose la Base, y compris les bâtiments, est pleinement utilisée pour la fourniture d'un soutien logistique aux opérations du Département des opérations de maintien de la paix. Sur les bâtiments qui lui ont été transférés jusqu'à présent,

la Base a cédé deux bâtiments au PAM, soit un entrepôt de 3 148 m² et des installations de stockage de 933 m². Ces installations ont été cédées au PAM pour l'aider à transférer sa base opérationnelle actuelle de Pise à Brindisi et faciliter la création d'un dépôt de fournitures pour les opérations humanitaires du PAM, de l'Organisation mondiale de la santé et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

24. Le projet de budget prévoit un montant de 43 000 dollars pour la formation afin de permettre au personnel de suivre divers stages de formation pour la mise à niveau des capacités en matière de gestion, des compétences techniques et autres. Les stages de formation ont lieu à la Base ou dans les locaux des fabricants de matériel lorsque les besoins en matériel spécialisé sont essentiels pour le programme de formation. Le rapport sur les prévisions de dépenses donne une ventilation détaillée des activités à l'annexe IIA, rubrique 29. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses des ressources nécessaires pour la rémunération du personnel chargé de la formation (23 000 dollars), les indemnités de subsistance (5 000 dollars) et leur frais de voyage pour se rendre à la Base ainsi que les frais de voyage du personnel de la Base se rendant dans les locaux des fabricants et d'autres dépenses d'administration (15 000 dollars).

25. Le Comité se félicite de l'utilisation de la Base en tant que centre de formation. Il note à cet égard que, comme il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget de la Base (A/54/711, par. 7), que la Base a organisé dans ses locaux 11 stages de formation au cours desquels elle a accueilli 190 participants provenant de 21 missions, organismes et bureaux, au cours de la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Ces stages ont porté sur les techniques de communication et d'établissement de réseaux, les achats, le personnel, les finances et les techniques d'encadrement. Le Comité note qu'une formation analogue a été organisée sous l'égide de la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre. Le Comité considère que des critères doivent être définis clairement pour déterminer les priorités en matière de formation et que les installations centrales, régionales ou locales doivent être utilisées chaque fois que cela s'avère rentable.

26. Un montant de 23 832 dollars est demandé à la rubrique 4, Autres frais de voyage, à l'annexe II A au document A/53/733 pour que trois fonctionnaires assurant 126 jours de travail (un coordonnateur/formateur,

un fonctionnaire chargé du logiciel d'application et un autre chargé des activités concernant les données), installent les modules ayant trait au matériel appartenant aux contingents et aux biens non réutilisables du Système de soutien logistique des missions. Le Comité note que la Base a été désignée groupe d'appui technique pour la fourniture sur place d'assistance et de conseils aux groupes de traitement électronique de l'information des missions du secteur est. À ce titre, certains de ses fonctionnaires doivent être formés aux aspects techniques et à la maintenance de chaque module de logiciel d'application.

27. Le Comité consultatif rappelle que le Système de contrôle du matériel des missions constituant le premier module du Système de soutien logistique des missions utilisé pour le suivi de la maintenance du matériel appartenant à l'ONU, qui assure un suivi de l'état du matériel, offre les mécanismes appropriés pour le contrôle de la gestion et inventorie les pièces de rechange non réutilisables ayant servi pour la maintenance du matériel durable et des autres articles « tentants ». L'information communiquée au Comité (voir l'annexe IV au présent rapport) montre qu'en janvier 2000, le Système de contrôle du matériel des missions avait été mis en place dans 18 missions sur le terrain et que la valeur d'inventaire totale des articles figurant dans la base de données s'élevait à quelque 500 millions de dollars.

28. S'étant également renseigné sur l'utilisation du Système de contrôle du matériel des missions pour la gestion et le contrôle des inventaires, le Comité a constaté, sur la base des renseignements fournis par le représentant du Secrétaire général que ledit système n'avait pas encore atteint son objectif général et porté ses fruits. Le Comité note que, malgré le temps qui s'est écoulé et malgré ses demandes répétées, la gestion des inventaires demeure un sujet de préoccupation. Il n'est pas encore apparent que les procédures types soient suivies. Il n'y a pas, par exemple, de colonnes concernant l'emplacement codé normalisé pour les différents articles de l'inventaire, la date des achats, la durée de vie normale ou prévue. Le Comité demeure convaincu que, sans système normalisé, il est impossible de suivre l'inventaire ou les cas de mauvaise gestion ou les pertes évitables. Étant donné la multiplication récente des opérations de maintien de la paix et les valeurs d'inventaire considérables en

cause, le Comité réaffirme qu'un tel système doit être mis en place dans les meilleurs délais.

29. Le Comité a été informé que le Bureau des services de contrôle interne évaluerait l'utilisation du Système par les missions de maintien de la paix. Il s'en félicite et demande que les conclusions de cet examen soient prises en considération dans l'établissement du rapport sur l'application du Système de contrôle du matériel des missions et son utilité pour l'achat et la gestion du matériel des missions de maintien de la paix qu'il a demandé dans son rapport sur les rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/54/801, par. 21). Ce rapport, qui doit être soumis à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-cinquième session, porterait également sur la manière dont des éléments tels que ceux mentionnés au paragraphe 28 ci-dessus seraient intégrés au Système.

30. Le Comité a été informé qu'au 31 décembre 1999, la Base avait un inventaire d'une valeur approximative de 55 330 104 dollars, y compris la réserve de la Division de l'administration et de la logistique des missions, les équipements de départ et les avoirs de la Base. Le Comité a également reçu une analyse actualisée des coûts et bénéfices de la Base, fondée sur les données pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Le Comité note que puisque les dépenses de fonctionnement représentent quelque 6 690 000 dollars par an et que la valeur comptable du matériel expédié par la Base (ce qui évite à l'Organisation le coût de nouveaux achats) est d'environ 23 757 000 dollars, chaque dollar dépensé pour le fonctionnement de la Base a permis à l'ONU d'économiser 3,40 dollars en achat d'articles neufs. Le Comité demeure donc convaincu de l'utilité et de l'efficacité de la Base de soutien logistique pour l'Organisation.

31. Les mesures que l'Assemblée générale devrait prendre à sa cinquante-quatrième session sont exposées au paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général (A/54/733). **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général soit approuvée.**

Annexe I

Transferts effectués pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

A. Envois de la Base aux opérations de maintien de la paix et autres opérations financées au moyen de quotes-parts

Destination	Réserve de la Division de l'administration et de la logistique des missions			
	Biens non réutilisables	Avoirs (En dollars É.-U.)	Valeur totale	Poids total (kilogrammes)
A. Opérations de maintien de la paix				
FINUL	404 179,37	3 226 792,35	3 630 971,72	779 520,00
FNUOD	134 483,87	412 112,48	546 596,35	107 725,00
FORDEPRENU	267 172,72	1 638 496,21	1 905 668,93	567 315,00
Groupe d'appui	1 000,00	0,00	1 000,00	21,50
MINUGUA	3 687,50	0,00	3 687,50	64,00
MINUK	461 941,30	2 945 871,49	3 407 812,79	391 419,90
MINUBH	226 496,72	2 006 119,41	2 232 616,13	286 261,00
MINURCA	259 114,29	755 232,68	1 014 346,97	191 501,20
MINURSO	505 357,73	182 167,29	687 525,02	118 252,50
MINUTO	280 834,81	2 172 249,76	2 453 084,57	96 775,00
MIPONUH	66 433,77	529 905,49	596 339,26	79 929,00
MONUA	56 949,79	50 540,00	107 489,79	14 309,00
MONUG	109 809,35	1 202 867,55	1 312 676,90	153 535,00
MONUIK	68 650,22	239 030,00	307 680,22	27 390,80
MONUSIL	381 664,61	1 401 842,55	1 783 507,16	302 522,00
MONUT	66 335,82	500 874,01	567 209,83	89 807,00
ONUST	26 159,67	323 315,69	349 475,36	13 066,50
UNFICYP	31 282,20	1 181 545,09	1 212 827,29	178 527,66
UNMOGIP	47 052,99	105 216,86	152 269,85	8 391,50
Total partiel	3 398 606,73	18 874 178,91	22 272 785,64	3 406 333,56
B. Autres opérations financées au moyen de quotes-parts				
Bureau des Nations Unies au Burundi	0,00	15 000,00	15 000,00	23,00
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée Bissau	8 653,25	74 429,75	83 083,00	5 010,00
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria	3 400,00	520,00	3 920,00	88,00
Bureau politique des Nations Unies à Bougainville	8 355,86	198 634,16	206 990,02	8 938,00
Total partiel	20 409,11	288 583,91	308 993,02	14 059,00

Réserve de la Division de l'administration et de la logistique des missions

<i>Destination</i>	<i>Biens non réutilisables</i>	<i>Avoirs (En dollars É.-U.)</i>	<i>Valeur totale</i>	<i>Poids total (kilogrammes)</i>
C. Siège	3 141,25	188 232,65	191 373,90	354,50
Total général	3 422 157,09	19 350 995,47	22 773 152,56	3 420 747,06

B. Envois des opérations de maintien de la paix à la Base**1er juillet 1998-30 juin 1999**

<i>Origine</i>	<i>Valeur totale (En dollars É.-U.)</i>	<i>Poids total (en kilogrammes)</i>
ATNUSO/Groupe d'appui	6 104 136,91	448 010,00
FORDEPRENU	8 318 293,68	1 243 495,50
MINUBH	2 731 606,77	79 573,60
MINUGUA	574 534,57	160 000,00
MINURCA	862 317,16	18 024,20
MINURSO	49 190,90	7 225,00
MIPONUH	209 739,26	7 390,00
MONUA	12 274 816,73	313 800,00
MONUIK	1 210 164,52	5 146,00
MONUT	96 456,55	1 835,00
Bureau des Nations Unies à Nairobi/MINUAR	340 564,55	6 939,00
PNUD/MONUL	20 000,00	44,00
Total partiel	32 791 821,60	2 291 482,30
Siège de l'ONU (pour la réserve de la Division de l'Administration et de la logistique des missions)	469 362,50	976,00
Total général	33 261 184,10	2 292 458,30

**C. Envois de la Base à des institutions spécialisées, programmes
et autres entités des Nations Unies**
(1er juillet 1998-30 juin 1999)

<i>Destination</i>	<i>Réserve de la Division de l'administration et de la logistique des missions</i>			
	<i>Biens non réutilisables (dollars É.-U.)</i>	<i>Avoirs (dollars É.-U.)</i>	<i>Valeur totale (dollars É.-U.)</i>	<i>Poids en kilogrammes</i>
Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires en Iraq	101 128,34	200 710,30	301 838,64	56 642,00
Contingent des gardes des Nations Unies en Iraq	97,90	3 140,00	3 237,90	31,00
Département des affaires humanitaires/ONUG	174,00	–	174,00	6,50
HCR Albanie	1 000,24	–	1 000,24	1 781,40
Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan	3 339,23	28 051,79	31 391,02	7 749,00
PAM Albanie	8 225,00	51 600,00	59 825,00	354,00
PAM Nicaragua	–	97 094,00	97 094,00	735,00
PAM Pakistan	5 865,00	–	5 865,00	115,00
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Kenya	1 510,00	4 036,80	5 546,80	36,00
Bureau du programme Pétrole contre nourriture	270,00	390,00	660,00	40,00
Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie	4 209,25	273 445,35	277 654,60	39 787,00
Tribunal international pour le Rwanda	21 470,45	90 508,94	111 979,39	25 063,00
UNICEF Albanie	2 490,48	84 786,47	87 276,95	11 213,00
UNICEF Danemark	200,00	–	200,00	18,00
Total	149 979,89	833 763,65	983 743,54	143 570,90

**D. Envoi des institutions spécialisées, programmes
et autres entités des Nations Unies à la Base**
(1er juillet 1998-30 juin 1999)

<i>Origine</i>	<i>Valeur totale (dollars É.-U.)</i>	<i>Poids total (en kilogrammes)</i>
Département des affaires humanitaires/Bureau de la coordination des affaires humanitaires	54,00	0,78
Total	54,00	0,78

Annexe II

**Communications assurées par la Base
pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999**

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Service fourni</i>				
	<i>Internet</i>	<i>Courrier électronique</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Reproduction de la base de données</i>	<i>Système de contrôle du matériel des missions</i>
Tribunal international pour le Rwanda	X		X		
Tribunal international pour la Yougoslavie			X		
MINUGUA		X	X	X	X
MINURCA	X	X	X	X	X
MINURSO	X	X	X	X	
MIPONUH		X	X	X	
MONUA			X	X	
MINUTO (mai/juin seulement)		X	X	X	
FNUOD			X	X	X
UNFICYP			X	X	X
FINUL			X	X	X
MONUIG			X	X	X
MINUBH	X		X	X	X
MINUK (juin seulement)		X	X	X	
UMNOGIP		X	X	X	X
MONUT	X	X	X	X	
Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires en Iraq		X	X	X	
ONU Belgrade			X		
MONUIG	X	X	X	X	X
MONUSIL	X	X	X	X	
Office des Nations Unies à Nairobi			X		
ONUST			X	X	X
Siège de l'ONU			X	X	X
Communications par lignes dédiées					
PAM			X		
FAO			X		
Office des Nations Unies à Genève			X		

Annexe III**Achats effectués au nom d'autres entités**

(1er juillet 1998-30 juin 1999)

<i>Commande émanant de</i>	<i>Articles achevés</i>	<i>Valeur (en dollars É.-U.)</i>
MINURCA	Vaporisateurs d'insecticides, insecticides et produits de démoustication	4 939,19
MINUTO	Tissus de grément Plaques d'immatriculation de voitures	605,63 1 914,83
UNICEF	Chariot-élévateur 2 tonnes	23 798,58
MONUK	Mobilier de bureau Tapis de voitures Pièces détachées pour le transport Fournitures de papeterie Pellicules polaroid Pneus Matériel électrique Trousses de premiers secours Pochettes pour billets de transport Climatiseurs Carburacteur A 1 Billets de bac pour véhicules Aspirateurs et cirseuses Boîtes de rations	33 799,49 675,99 1 708,42 21 627,03 495,74 30 376,55 4 426,65 17 034,95 432,63 8 746,23 40 000,00 281,21 4 565,28 54 833,75
MONUT	Cercueils (5)	3 724,93
MONUG	Télécommandes de télévision	260,07
MONUSIL	Mobilier de bureau Antivols Cylindres à clef pour véhicules Pièces détachées de groupes électrogènes	2 352,54 2 104,54 3 244,76 390,24
	Total	262 339,23

Annexe IV

Système de contrôle du matériel des missions

1. En janvier 2000, le système de contrôle du matériel des missions était en place dans 18 missions sur le terrain. La valeur d'inventaire totale des articles répertoriés dans la base de données mondiale du matériel des missions s'élevait à près de 500 millions de dollars. Ce chiffre devrait augmenter substantiellement à mesure que les nouvelles missions se développent (Kosovo, République démocratique du Congo, Timor oriental et Sierra Leone).
2. Il reste encore trois systèmes à mettre en place : en Sierra Leone, la mise en place devrait commencer le 9 février 2000, puis ce sera le tour de la Mission de suivi en Angola en mars et le dernier système sera installé en République démocratique du Congo, lorsque la situation sur le terrain sera plus claire.
3. Pour l'élaboration et la mise en place du système de contrôle du matériel des missions, on s'est servi de l'infrastructure mondiale existante de communications avec les missions et de stockage et transmission des données. Les fonctionnaires chargés de la gestion du matériel et du contrôle des stocks dans 18 missions ont reçu une formation à l'utilisation du système, à l'appui technique de traitement électronique de l'information et aux procédures de gestion du matériel à l'ONU. On compte actuellement plus de 500 utilisateurs du système sur le terrain.
4. Le Système utilise le synergiciel moderne Lotus Notes, qui rend la collecte des données à la fois transparente et interactive à l'échelle mondiale. La mise en place d'un système normalisé de codification et de mécanismes d'impression des codes à barres permet l'intégration et le transfert sans heurts des données concernant le matériel entre les missions et la Division, ce qui élimine bien des redondances.
5. Le système permet la transparence dans la comptabilité matières entre les missions et dans la zone de chaque mission. Les responsables de la gestion des produits au Siège ont maintenant en temps quasi réel l'inventaire détaillé du matériel des missions de maintien de la paix, avec indication de l'état de ce matériel et de son emplacement, puisque tous les articles durables appartenant à l'ONU qui actuellement se trouvent dans les entrepôts ou sont en cours de maintenance, ou encore qu'il est recommandé de passer par profits et pertes ou d'affecter à d'autres missions. Ils peuvent gérer, contrôler et évaluer des avoirs des missions d'une manière plus concrète et rapide. En outre, la transparence des inventaires décourage la mauvaise gestion du matériel appartenant à l'ONU et constitue un moyen efficace d'analyse des inventaires et de correction anticipative de tout problème.
6. Le système est un moyen efficace de s'assurer que les missions bénéficiaires établiront promptement récépissés et rapports d'inspection, ce qui signifie que la comptabilité matières rend compte correctement du matériel nouvellement acquis des missions. Le système exige également que l'on dispose, pour chaque article, d'un document établissant sa provenance, en vue de la livraison ultérieure à l'utilisateur final, avec des reçus dûment signés. La responsabilité du matériel de l'ONU incombe donc aux responsables des avoirs des missions et à tous ceux qui utilisent le matériel de l'ONU. Ceci fait comprendre la nécessité de bonnes procédures de contrôle des stocks et favorise la responsabilité, depuis le démarrage de la mission jusqu'à sa liquidation, le climat étant plus propice à un contrôle effectif du matériel de l'ONU.

7. Le système exige des mises à jour régulières des inventaires, qui sont suivies par des groupes logistiques spécialisés, ce qui est utile pour l'établissement de rapports sur la disposition du matériel des missions en cours de liquidation, et l'élimination des divergences. Ceci permet une économie de temps et de ressources par rapport aux opérations de liquidation antérieures, qui exigeaient un travail considérable de vérification et de concordance des inventaires avant toute décision quant au statut du matériel. Récemment, les décisions concernant le statut du matériel de la MINURCA (Afrique centrale) et de la MIPONUH (Haïti) ont été traitées en ligne, dans le système.

8. Le système constituait le premier module du système de soutien logistique des missions utilisé pour le suivi de la maintenance du matériel appartenant à l'ONU qui assure un suivi de l'état du matériel, offre les mécanismes appropriés pour le contrôle de la gestion et inventorie les articles non réutilisables ayant servi pour la maintenance du matériel durable et des articles « tentants ». Les modules de contrôle et de remboursement du matériel appartenant aux contingents doivent être mis en place au Timor oriental en mars 2000.
